Nombres de délégués -Afférents au Conseil : 49 - En exercice : 49 Qui ont pris part à la délibération : 43 Votes exprimés : 43 POUR : 43 CONTRE : 0

Date de la convocation : 4 octobre 2022 Date d'affichage : 4oOctobre 2022

Abstentions: 0

REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT DE L'YONNE

DELIBERATION

du CONSEIL COMMUNAUTAIRE de la **COMMUNAUTE DE COMMUNES DU SEREIN**

L'an deux mille vingt-deux, le dix octobre, à dix-huit heures trente minutes, le conseil communautaire, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance ordinaire, à la salle annexe du gymnase de L'ISLE SUR SEREIN, sous la présidence de Monsieur Xavier COURTOIS, Président.

Présents: Philippe TRESPALLÉ – Jean-Marie MAURICE, absent excusé (représenté par Marc MARTIN) - Bruno CHARMET – Daniel RAVERAT - Nadine LEGENDRE – Béatrice BOISE – Florian FRAYER – Gilles SACKEPEY – Hervé PASCAULT, absent excusé (représenté par Jérôme PASCAULT) – Jacqueline DE DEMO - Jean-Louis GROGUENIN - Marie-Laure GRIMARD – Pierre-Yves ROY, absent excusé (pouvoir à Christian SCHILTZ) – Christian SCHILTZ - Stéphane MOREL – Christophe GENTIL - Rémy VIDAL – Jean-Claude LEMAIRE, absent excusé (pouvoir à Jean-Michel SABAN) – Sandra PICART - Jean-Michel SABAN – Clément POINTEAU – Cloria JAOLAZA – Bertrand LEBLANC, absent excusé (pouvoir à Sandra PICART) - François CAMBURET – Xavier COURTOIS – Jacques ROBERT, absent excusé (pouvoir à Xavier COURTOIS) - Claudine MANIGAULT, absente excusée (pouvoir à Christophe CHEYSSON) – Michel GCHWEINDER - Marcel GEORGES – Nathalie LABOSSE - Daniel SIMONNET, absent excusé (pouvoir à Nathalie LABOSSE) – Catherine VERNEAU, absente excusée (pouvoir à Jacqueline DE DEMO) - Philippe LARDIN – Guy GUENIFFEY – Arnaud ROSIER - Pascal DUBOIS – Claude CATRIN, absent excusée (pouvoir à Sébastien HATON) – Christophe CHEYSSON – Sylvie CHARPIGNON - Christian LARDIN – Pierre NOIROT - Annie ROUSSEAU – Bernard ENFRUN -

Absents excusés: Philippe DESCHAUMES - Stéphane BARDOUX - Hubert NAULOT - Michel CODRAN -

Absentes: Jacqueline DUPLESSY - Evelyne CALLEJA -

Secrétaire de séance : Nadine LEGENDRE -

Objet de la délibération

BIBLIOTHEQUE INTERCOMMUNALE CONVENTION AVEC LE DEPARTEMENT

Dans le cadre du « Plan Départemental de la Lecture Publique », le Département de l'Yonne propose à la collectivité d'intégrer la bibliothèque intercommunale de NOYERS au réseau des bibliothèques départementales.

Pour cela, le service départemental de Lecture Publique, qui met en œuvre une politique d'aide à la création et à la gestion des bibliothèques de son territoire, propose de conventionner.

Dans le cadre de cette convention le Département s'engage, entre autres, à :

- Prêter des collections ciblées (livres, livres-audio, CD, DVD, jeux),
- Offrir un système de réservation d'ouvrages livrés par navette toutes les deux semaines.
- Prêter des supports d'animation (expositions, valises thématiques, kamishibaïs, tapis de lecture ...),
- Proposer un programme de formations généralistes ou thématiques ouverts aux salariés et bénévoles de la bibliothèque,
- Apporter son soutien en ingénierie sur les domaines de l'équipement, des projets, de la constitution de collections, de la politique documentaire et de l'action culturelle,
- Proposer une offre de ressources numériques dont il assurera la formation et la valorisation,
- Proposer une offre d'action culturelle composée du « festival de lectures-spectacles : les mots-dits » ; du « festival musicauma » ; des projections de films documentaires ; du « festival des contes givrés » ; des projets avec public ciblé ou projets thématiques.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, par un vote à main levée, à l'unanimité,

DECIDE de passer une convention de partenariat avec le Département de l'Yonne pour le développement de la lecture publique.

AUTORISE le Président à signer ladite convention et toutes les pièces s'y rapportant.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois que ci-dessus et ont signé au registre tous les membres présents. Pour copie conforme.

La secrétaire de séance, Nadine LEGENDRE

COMMUNAUTÉ de COMMUNES du SEREIN

944

Le Président, Xavier COURTOIS

PUBLIEE LE 13/10/2022

REÇU EN PREFECTURE le 12/10/2022

Application agréée E-legalite.com